



REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n° 12 du 07 février 2017

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

Spécial n°12 du 07 février 2017

SGAR

- Arrêté SGAR n° 2017/11 du 7 février 2017 portant suppléance pour le mercredi 8 février de 10 h 30 à 20 h 30.

**Secrétariat Général
pour les Affaires régionales**



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE SGAR / 2017 / n° 11
portant suppléance pour le mercredi 8 février de 10h30 à 20h30

Le préfet de la région Pays de la Loire

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 30 septembre 2015 nommant Madame Béatrice ABOLLIVIER, préfète de Maine-et-Loire ;

CONSIDERANT l'absence concomitante du préfet de la région et de la secrétaire générale pour les affaires régionales pour le mercredi 8 février de 10h30 à 20h30.

ARRETE

Article 1

Le mercredi 8 février de 10h30 à 20h30, la suppléance du préfet de la région Pays de la Loire est assurée par Madame Béatrice ABOLLIVIER, préfète de Maine-et-Loire.

Article 2

La secrétaire générale pour les affaires régionales et la préfète de Maine-et-Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 07 FEV. 2017

Henri-Michel COMET

